

ASSURANCE DE FRANCHISE POUR VOITURE DE LOCATION



ASSURANCE DE FRANCHISE (CDW) POUR VOITURE DE LOCATION

• Suppression de franchise (CDW)

Type de véhicule	Prime par jour
Véhicule de tourisme & motos	3.45
Camping-cars & motorhomes	7.60

EXPLICATIONS & DÉFINITIONS

ASSURANCE DE FRANCHISE (CDW) POUR VOITURES DE LOCATION

Prestations d'assurance

- L'assurance s'entend comme assurance complémentaire pour les véhicules en location. En cas de sinistre, AGA rembourse à l'assuré une franchise débitée par le loueur (ou par une autre assurance).
- Le montant de la prestation d'assurance est fonction de la franchise correspondante, mais il est limité à la somme d'assurance maximale.

Evénements assurés

- Est assurée la franchise résultant d'un dommage sur le véhicule de location ou d'un vol de ce dernier pendant la durée de la location, la condition de l'indemnisation étant la survenance d'un événement couvert par une autre assurance et une franchise en résultant.

Vous trouverez des informations détaillées concernant la couverture d'assurance et les limitations de prestation dans les conditions générales de l'assurance qui vous sont remises avec votre devis.